



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 65469

Texte de la question

M. Olivier Dosne attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les statuts des praticiens hospitalisés à temps partiel. La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a permis une amélioration du statut des praticiens hospitaliers à temps partiel vis-à-vis des praticiens hospitaliers à temps plein. Mais il s'avère que différents points sont encore divergents à savoir leurs émoluments mensuels, leurs cotisations retraite, leurs congés pour la formation continue ainsi que l'accès au secteur 2 de l'exercice libéral. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il entend mettre en oeuvre pour répondre aux attentes des praticiens hospitaliers à temps partiel.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dosne](#)

Circonscription : Val-de-Marne (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65469

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4972

Question retirée le : 16 août 2005 (Fin de mandat)